



# Utilisation en sécurité du tracteur-tondeuse / de la tondeuse autoportée

## Préparation à la délivrance de l'autorisation de conduite

Tracteur-tondeuse  
Tondeuse auto-portée



### Objectifs :

A l'issue du module de formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser en sécurité un tracteur-tondeuse / une tondeuse autoportée en sécurité,

### Participants :

Tout conducteur appelé à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un tracteur-tondeuse / une tondeuse auto-portée

### Pré-requis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être apte médicalement à la conduite d'un tracteur-tondeuse / d'une tondeuse auto-portée

### Programme :

#### Formation théorique :

- **Réglementation et textes**
  - Les devoirs et les responsabilités des utilisateurs
  - Les documents à présenter lors de contrôles
- **Classification et technologie**
  - Les caractéristiques principales des principaux composants et des différents mécanismes
  - Le fonctionnement des organes de service
  - Le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- **Sécurité**
  - Les principaux risques liés à l'utilisation de la tondeuse autoportée
  - L'adéquation entre le matériel utilisé et la tâche à réaliser
- **Règles de conduite et d'utilisation**

#### Formation pratique :

- **Prise de poste et fin de poste (vérifications avant / après)**
  - Le contrôle visuel l'état de l'engin
  - La vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- **Conduite, circulation et manœuvres**
  - Exécution des manœuvres, réactions au quotidien
  - Qualité des opérations
- **Maintenance**
  - Les opérations d'entretien de 1er niveau
  - Rendre compte

#### Evaluation :

- **Contrôle en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite**

## **Moyens d'encadrement :**

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et Référente Handicap  
Intervention : Formateur habilité

## **Méthodes pédagogiques :**

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et apprentissage de la conduite sur le matériel concerné sur le site de l'entreprise ou sur le terrain.

## **Validation :**

**Autorisation de conduite** : A l'issue de la formation et sur avis du formateur, l'employeur délivre une autorisation de conduite.

## **Modalités :**

Lieu de la formation : Dans les locaux de l'entreprise cliente

Les stagiaires doivent être munis d'une tenue de travail, de chaussures et de gants de sécurité, d'un casque (selon les obligations de l'entreprise)

Durée de la formation : 7H

Délai d'accès à la formation et tarifs : Voir nos conditions sur notre site : [hypreviaformation.com](http://hypreviaformation.com)